



Certificat d'aptitude professionnelle agricole

Jardinier paysagiste en Apprentissage

RNCP 24928

Publics concernés

- Toute personne ayant entre 16 et 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.
- Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes en situation de handicap

Objectif de la formation

Débouchés

- Le Certificat d'Aptitude Professionnel agricole capa est un diplôme de niveau 3. Il vise à former des ouvriers qualifiés des entreprises ou collectivités dans le secteur de l'aménagement paysager. Très fortement professionnalisé, il permet à ses diplômés d'intégrer rapidement le monde agricole actif ou de poursuivre sa formation.

Niveau d'entrée et pré-requis

- Avoir 15 ans révolu après une classe de 3ème.
- Ou avoir 16 ans.

Modalité d'entrée

- Entretien individuel
- Test de positionnement

Modalités d'organisation en CFA

Période : De septembre 2024 à juin 2026
Durée et rythme : 814 heures en centre (12 semaines/an) et 2400 heures en entreprise (Possibilité d'individualiser le parcours en fonction du positionnement et/ou des acquis).

Rythme : 35 heures/semaines en centre et en entreprise
Lieu : CFAA de la Dordogne : Antenne Monbazillac. Formation gratuite

Contenu de la formation : CAPa Jardinier Paysagiste

Domaines	Intitulé des UC
CG1 - Agir dans les situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	UCG1.1 : Prendre position dans une situation à caractère social et civique (hist-géo, ESC)
	UCG1.2 : Utiliser des outils dans les situations de la vie courante (maths, informatique)
CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	UCG2.1 : S'exprimer à travers une réalisation personnelle (français, LV)
	UCG2.2 : Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel (EPS, hygiène et santé, gestes et postures)
CG3 – Interagir avec son environnement social	UCG3.1 : Adapter son langage et son comportement aux situations de communication (français, LV)
	UCG3.2 : S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif (économie, législation)
CP4- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager	UCP4.1 : Entretenir la végétation
	UCP4.2 : Réaliser l'entretien et les infrastructures paysagères
CP5 – Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager	UCP5.1 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
	UCP5.2 : Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements	UCP6.1 : Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
	UCP6.2 : Effectuer des travaux simples d'aménagements et de réparation
CP7 – S'adapter à des enjeu professionnels locaux	UCP7.1 : Mise en place d'un système d'arrosage intégré

Méthodes pédagogiques

- Intervenants extérieurs et visites d'entreprises
- Formation en face à face et formation en situation professionnelle
- Équipe de formateurs qualifiés et expérimentés

Plateaux Techniques et locaux spécifiques

- Locaux accessibles PMR
- Plateaux agricoles, viticoles, aménagement Paysager et agroéquipement, salle informatique, centre d'auto formation, CDI

Modalités d'évaluation

Le diplôme s'obtient par unités capitalisables

Poursuite de parcours

BP agroéquipement, Bac Professionnel, Certificat de spécialisation.

Modalités pratiques

- Le CFA est ouvert du Lundi au jeudi de 8h20 à 12h20 et de 13h20 à 17h20 et le Vendredi de 8h20 à 16h00
- Possibilité de restauration et d'hébergement sur le lieu de formation

Aides

Aides pour l'entreprise pour tout contrat signé avant le 31/12/2024:

Aides financières pour les entreprises du secteur privé de moins de 250 salariés :

- 6000 € maximum la première année d'exécution du contrat.
- Pour toute informations complémentaires contacter le CFA Dordogne.
- Aides spécifiques pour l'emploi d'un apprenti en situation de handicap.

Aides pour l'apprenti :

- Aide au permis (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et État)
- Aide à la restauration et à l'hébergement (OPCO)

Rémunération à titre indicatif

Rémunération	1ère année	2ème année
De 16 à 17 ans	27%	39%
De 18 à 21 ans	50%	57%
De 21 à 25 ans	53%	61%
26 ans et plus	100 % du SMIC	

Informations et inscriptions :

CFAA DE LA DORDOGNE
 Antenne Monbazillac
 1869 route du Château
 24240 MONBAZILLAC
 Contact : Mirentchu Lansalot
 05.53.58.33.91
 monbazillac.cfaa@educagri.fr
 Antenne de Périgueux
 Avenue Winston Churchill
 24140 COULOUNIEUX CHAMERS
 cfa.perigueux@educagri.fr
 www.perigord.educagri.fr
 Plan d'accès et indicateurs de résultats
 sur le site internet

Mise à jour le 27/03/2024

